CGECI "Le Patronat Ivoirien"

LA VEILLE DU PATRONAT

Face au COVID-19 la CGECI vous informe

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 010 | Vendredi 19 juin 2020

Sommaire

1 **Edito :** Attention, la crise n'est pas terminée... !
2 **Analyse d'impact :**
2 Évolution de la conjoncture dans les pays de l'Afrique de l'Ouest
3 Impact de la COVID-19 sur le secteur privé : résultat du sondage de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA
4 Impact de la COVID19 sur le secteur vivrier : Etat des stocks de sécurité en Côte d'Ivoire
5 **La parole est à l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire :** 7 conseils aux entreprises pour mieux gérer la période post-covid-19
6 **Appui aux entreprises :**
6 Vers l'adoption de nouveaux critères d'éligibilité aux Fonds de soutien aux entreprises
7 La CGECI accompagne le MPME et ses membres
8 Le dispositif d'accompagnement des entreprises au FSPME-COVID-19 opérationnel à la CGECI
9 **Plaidoyer :** Élaboration de l'annexe fiscale 2021 : c'est parti !
10 **Dialogue public-privé :** Retour sur les sujets abordés par le Comité technique paritaire COVID-19 du 12 juin 2020
11 **Dialogue social :** Recherche de fonds pour verser des allocations aux chômeurs
12 **Emploi :** Organisation Internationale du Travail : Recommandations pour faire face à la crise
13 **Actualité de la semaine :**
13 Remise de chèques aux grandes entreprises
14 Fonds d'appui au secteur informel : 306 millions FCFA remis à 1022 acteurs de la Culture
15 **Brèves et circulaires**
16 **Bonnes pratiques :** Évaluation des risques professionnels
17 **Les entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

Attention, la crise n'est pas terminée... !

Jean-Marie ACKAH
Président - CGECI

Nous n'avons eu de cesse de le dire, depuis le premier numéro de La *Veille du Patronat* : nous vivons une crise sanitaire, sociale et économique d'une amplitude inédite qui va changer notre économie et la manière dont nous gérons nos entreprises. L'évolution de la pandémie de COVID-19 le confirme.

Vous pouvez le constater avec moi. Au plan sanitaire, en dépit des efforts fournis et des sacrifices consentis, les cas ne diminuent pas, obligeant le Conseil national de sécurité du 11 juin à prolonger l'état d'urgence sanitaire au moins jusqu'au 30 juin. Ceci dit, la tendance haussière se poursuit et au 17 juin, la Côte d'Ivoire a franchi la barre symbolique des 6.000 contaminations.

Au plan économique, l'enquête sur l'impact de la pandémie que la CGECI a diligentée, a révélé l'acuité de la crise, qui n'est malheureusement pas derrière nous. Dans cette enquête dont les résultats ont été rendus publics le 11 juin, exactement trois mois après la découverte du premier cas de COVID-19 en Côte d'Ivoire, plus de la moitié des entreprises révèlent qu'elles ne survivraient pas au-delà de 3 mois si la crise sanitaire perdurait.

L'heure n'est donc pas au relâchement. La crise est toujours là et risque de se poursuivre avec davantage de dégâts si nous ne bénéficions pas des appuis de l'Etat et si nous ne préparons pas la relance des activités.

Le Patronat va donc poursuivre sa « Veille ».

Dans cette veine, j'ai eu l'honneur de rencontrer, également le 11 juin, Monsieur le ministre de l'Economie et des Finances, avec qui nous recherchons des solutions afin que le remboursement des crédits de TVA se fasse effectivement en 15 jours, conformément à cette mesure phare annoncée par le Premier Ministre le 31 mars et contenue dans le plan gouvernemental de soutien aux entreprises.

Une semaine plus tard, à l'occasion de la cérémonie de remise de chèques d'un montant de 5 milliards de FCFA à 16 grandes entreprises qui s'est tenue le 17 juin à la Maison de l'Entreprise, nous nous sommes tous félicités du bon fonctionnement du Fonds dédié aux grandes entreprises, dont le Comité de gestion compte parmi ses membres la CGECI. L'opportunité était grande, compte tenu de la présence de trois ministres, d'aborder le sujet du Fonds spécial COVID-19 dédié aux PME, en insistant sur la nécessité de corriger ce qui doit l'être, afin que les ressources disponibles soient effectivement allouées aux PME fortement éprouvées par la crise. La CGECI a ainsi eu l'occasion de réaffirmer sa disponibilité à accompagner le gouvernement pour l'optimisation des Fonds créés dans le cadre du plan national de soutien économique, social et humanitaire. Enfin, c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Souleymane Diarrassouba, qui s'est fait l'avocat du secteur privé auprès de son collègue chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en l'invitant à prendre à moyen terme des mesures fiscales adaptées au développement des entreprises. L'ensemble des représentants du secteur privé présents à cette cérémonie l'ont chaleureusement félicité pour cette adresse.

Toutefois, à côté des activités de la CGECI liées à la COVID-19, des sujets classiques tout aussi vitaux pour le secteur privé, refont surface progressivement. Par la force des choses, ils apparaitront dans notre Newsletter hebdomadaire. Je pense à la mise en œuvre de la réforme fiscale, mise en sommeil depuis quelques mois et qui a resurgi ce mois-ci, au même titre que la préparation de l'annexe fiscale 2021 et la désignation des lauréats pour les prix nationaux d'excellence. Nul doute que suivront des thématiques stratégiques pour le patronat comme l'amélioration de l'environnement des affaires ou l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Mais, peut-on se demander, ces sujets sont-ils réellement déconnectés de la COVID-19?

En tout état de cause, nous continuerons d'être la voix du secteur privé, dans toutes les enceintes, en particulier à travers la Veille du Patronat. Nous vous invitons par conséquent, chers membres, à nous faire part de vos critiques et suggestions afin d'améliorer cette Veille, qui se veut adaptée à vos préoccupations.

En attendant, restons prudents, et continuons de respecter scrupuleusement les mesures barrières pour stopper la propagation de la maladie, et préparons-nous à ouvrir une nouvelle ère pour nos entreprises.

Analyse d'impact

Évolution de la conjoncture dans les pays de l'Afrique de l'Ouest

Photo d'illustration

Régulièrement, la BCEAO analyse et publie des indicateurs de conjoncture qui permettent de connaître l'évolution de la conjoncture dans les États membres de l'UEMOA. Cette analyse est faite à partir des informations collectées au moyen d'enquêtes mensuelles menées auprès des chefs d'entreprises du secteur moderne.

En Avril 2020, soit un mois après l'apparition de la pandémie du COVID 19 en Afrique de l'ouest, tous les indicateurs de conjoncture sont en forte baisse: accentuation de la dégradation du climat des affaires, forte baisse de la production industrielle, réduction des effectifs des employés dans le secteur industriel.

Les résultats clés de l'analyse des indicateurs du mois d'avril 2020 sont présentés ci-dessous :

Climat des affaires : Il accentue sa baisse entamée depuis février 2020 et s'est situé en-dessous de sa moyenne de long terme, traduisant les craintes des chefs d'entreprise quant à l'évolution de l'activité économique quel que soit les secteurs d'activités en lien avec la pandémie de la COVID-19. En Côte d'Ivoire, l'indice a baissé par rapport au mois précédent.

Production industrielle (IPI) : elle a fléchi de 5% après une baisse de 2% en mars 2020 et une hausse de 3% en février 2020. Cette baisse s'explique par les replis dans les industries alimentaires et pétrolières. L'IPI de la Côte d'Ivoire suit la tendance régionale et passe de 4,3% (mars) à -5,5% (avril).

Chiffre d'affaires dans le commerce : il s'est replié de 7% en avril. Ce repli s'explique par la baisse des ventes de produits pétroliers, des matériaux de construction et des appareils électroménagers.

Chiffre d'affaires dans les services marchands (ICA-SERVICES) : il a connu une baisse de 5,5% en avril, après un léger repli de 0,4% le mois précédent. Cette baisse est imputable aux services de transport et d'hébergement. L'ICA de la CI est de -2,4% après une hausse de 4,2% en mars 2020.

De l'enquête sur les conditions d'octroi du crédit, il ressort que le taux d'intérêt débiteurs des banques de l'Union du mois d'avril connait une stabilité depuis le mois de février. Il est ressorti à 6,6%. En Côte d'Ivoire, les taux se situent à 6,2% légèrement en dessous du taux moyen de l'Union.

Quant aux taux d'intérêt créditeurs des dépôts à terme des banques, ils ont aussi connu une stabilité par rapport au mois précédent et se sont situés à 5, 4 %. Ceux de la Côte d'Ivoire sont en baisse passant de 5,0% en mars à 4,6% en avril 2020.

En ce qui concerne **l'Indice du chiffre d'affaires dans les services financiers**, il a connu une décélération passant de 5,7% en mars 2020 à 3,4% en avril 2020. Cette décélération est imputable à la baisse de la mise en place et la collecte des dépôts en raison de la pandémie de la COVID-19.

En Avril 2020, les résultats de l'enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprise dans l'industrie indiquent une baisse des **coûts salariaux** au niveau global de l'Union et dans l'ensemble des pays.

Dans tous les pays de l'union, les effectifs employés dans le secteur industriel sont en baisse depuis mars 2020. Cette baisse est due à la réduction des effectifs en raison de la pandémie de la COVID-19.

Analyse d'impact

Impact de la COVID-19 sur le secteur privé : résultat du sondage de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA

Photo d'illustration

A l'instar des autres pays du Monde, aucun Etat membre de l'UEMOA n'a échappé à la crise sans précédent liée à la COVID 19.

Dans le but d'évaluer les conséquences économiques et financières de la COVID-19 sur les entreprises de l'UEMOA, la **Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA)** a effectué un sondage auprès de ses membres et d'autres acteurs du secteur privé de l'Union.

Les principaux résultats issus de ce sondage sont les suivants :

- La majorité des chefs d'entreprises et leurs organisations professionnelles disent ne pas être totalement satisfaits des mesures prises dans les différents pays qui sont de court terme alors que les effets les plus importants sont de long terme.
- Pour 87% des organisations professionnelles (OP), le secteur des Services semble être le plus impacté. Il est suivi respectivement par le Commerce (pour 71% des OP), l'industrie (pour 62% des OP), l'artisanat (pour 56% des OP) et l'agriculture (pour 48% des OP).
- L'emploi a connu une baisse d'ensemble de l'ordre de 25% dû aux contraintes en matière de licenciement, au sentiment de confiance des entreprises à une reprise prochaine rapide des activités, au choix d'éviter les coûts de rotation ou d'éventuels recrutements.
- Les secteurs d'activités (Tourisme, Enseignement, Transport, Restauration, Hôtellerie) ont procédé à des suppressions d'emplois chez les contractuels et surtout les personnels non essentiels et ce à moins de 25%.
- L'annulation ou le report des principaux investissements initialement prévus par les entreprises.
- Les secteurs d'activités les plus impactés par la crise dans les secteurs des Services (Transport aérien, Hôtellerie, Tourisme, restauration, etc.) ont besoin de mesures d'urgences pour reprendre leurs activités.

Pour ce qui est des perspectives, l'étude recommande

- De réfléchir à une stratégie globale au niveau communautaire pour la relance économique des entreprises de l'Union aussi bien du côté de la demande que de l'offre.
- De réfléchir à une stratégie globale au niveau communautaire pour la relance économique des entreprises de l'Union aussi bien du côté de la demande que de l'offre.
- De réfléchir sur la dynamique à impulser au secteur privé communautaire afin qu'il puisse répondre à des chocs de ce type ;
- D'expérimenter la digitalisation aux outils de travail des TIC pour réduire certaines charges d'exploitation notamment le télétravail et les ventes en lignes ;
- De mettre en œuvre les recommandations formulées par le secteur privé à l'endroit des Etats membres, de la Commission de l'UEMOA et de la CCR-UEMOA dans le cadre des programmes respectifs de relance du secteur privé de l'Union.

Le rapport complet de l'étude est disponible sur le site de la CGECI (https://cgeci.com/uemoa-acceleration-du-rythme-dinflation-en-avril-2020-dans-le-contexte-de-la-covid-19/)

Analyse d'impact

Impact de la COVID19 sur le secteur vivrier : Etat des stocks de sécurité en Côte d'Ivoire

Photo d'illustration

En 2018, le rapport du suivi de la sécurité alimentaire réalisé par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a noté une nette amélioration de la situation de la sécurité alimentaire et surtout la disparition de la forme sévère de l'insécurité alimentaire.

L'examen de cette situation de référence a conduit le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et l'Université Alassane Ouattara de Bouake, a réalisé un article sur les risques de pénurie des produits vivriers en Côte d'Ivoire dans le cadre de la Covid-19.

En effet, la sécurité alimentaire repose sur une large gamme de produits vivriers locaux constituant la base des plats traditionnels (attiéké, foutou, foufou, placali, toh, etc.). Ce qui a toujours conduit le pays à disposer des stocks de sécurité afin de limiter les ruptures d'approvisionnement en cas d'aléas. Lesdits produits concernent généralement les tubercules (manioc, igname, patates douces), les bananes plantains et les céréales (maïs, mil, riz…).

Ainsi, la situation des stocks de sécurité des vivriers a été ci-dessous détaillée :

- **Au niveau général**

Pour tous les produits, le pays dispose de stock de sécurité qui permet de limiter les ruptures d'approvisionnement en cas d'aléas.

- **Au niveau des céréales**

La situation est plus délicate pour certaines céréales (mil, maïs et riz local). Leurs stocks n'offrent qu'un seul mois de disponibilité et les réserves de riz importé ne couvriront que quatre (4) mois de consommation.

- **Au niveau des produits animaux**

Concernant les produits animaux, le pays bénéficie de trois (3) mois de stock pour les produits animaux et d'un (1) mois pour les produits de pêche. Il faudrait relever que les besoins de produits carnés sont complétés par la viande de brousse.

- **Relativement au système traditionnel de distribution**

Le système traditionnel de distribution des produits vivriers repose sur des réseaux plus ou moins intégrés, impulsés par les grossistes dont certains assurent également la fonction de collecte pour l'approvisionnement des marchés communaux. Ce système représente environ 75 % de la source d'approvisionnement des ménages en denrées alimentaires et génère un chiffre d'affaires d'environ 6 000 milliards de francs CFA.

- **Au niveau du circuit moderne de distribution**

Quant au réseau de chaînes d'hypermarchés, supermarchés et supérettes, il réalise 25 % du volume des ventes en matière de besoins alimentaires et affiche un chiffre d'affaires estimé à 2 000 milliards FCFA.

Au total, pour la satisfaction de la demande des consommateurs en produits vivriers, le gouvernement a pris des mesures notamment, la délivrance de « Laissez-Passer » aux opérateurs économiques, de pouvoir circuler librement à ravitailler en marchandises les villes de l'intérieur et la capitale économique. Le Port d'Abidjan est resté opérationnel au profit de l'approvisionnement des hypermarchés modernes.

En outre, afin de garantir la production et la commercialisation, un financement de 22 milliards FCFA a été apporté au Programme d'urgence du secteur vivrier du Plan de soutien économique, social et humanitaire du Gouvernement ivoirien (*Voir page 2 de la Veille du Patronat N° 007*).

La parole est à l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire

7 CONSEILS AUX ENTREPRISES POUR MIEUX GÉRER LA PÉRIODE POST-COVID-19

L'Ordre des Experts-comptables de Côte d'Ivoire (OECI) a pour mission d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente. Il agit dans l'intérêt général en renforçant la confiance du public envers la profession par la promotion de pratiques professionnelles de haute qualité. Il veille au respect de l'éthique et de la déontologie conformément au dispositif en vigueur. L'OECI s'est engagé à devenir un interlocuteur privilégié pour les questions économiques et financières.

Aussi, l'OECI souhaite véritablement se rapprocher de tous les acteurs économiques tout en jouant son rôle de tiers de confiance. En effet, par sa formation pluridisciplinaire et la permanence qu'il assure auprès des entreprises qu'il assiste, l'expert-comptable a une connaissance appréciable du fonctionnement de l'entreprise. D'où son message : « l'Expert-comptable est votre ami, consulte-le ; le Commissaire aux comptes est votre gendarme, écoute-le ! ».

A travers cette lucarne offerte par le Patronat Ivoirien, l'Ordre des Experts-comptables voudrait mettre en avant 7 conseils du cabinet Mc Kinsey (Source : https://business.lesechos.fr) fort pertinents aux dirigeants pour la période Post COVID :

1. **Reconsidérez le concept de distance**

L'essor des nouvelles technologies et des télécommunications a modifié les modes de travail et considérablement réduit l'importance de la proximité physique. Cette nouvelle donne devrait être un élément à reconsidérer dans les stratégies d'entreprise et dans la construction du système de management des organisations.

2. **Montrez-vous résilient**

Les entreprises vont devoir trouver de nouvelles façons de fonctionner ; « la clé de la survie et de la prospérité à long terme » repose dans leur résilience, cette capacité à absorber un choc pour ensuite rebondir.

3. **Intégrez la montée en puissance des technologies et de l'automatisation**

La pandémie pourrait marquer un tournant décisif pour trois domaines particuliers : le commerce électronique, la télémédecine et l'automatisation des chaînes d'approvisionnement. Le coronavirus a accéléré le changement des habitudes d'achat.

4. **Prenez en compte une variable de poids : le rôle des Etats**

« Les coûts énormes consécutifs au fait d'être le payeur, le prêteur et l'assureur de dernier recours peuvent inciter les gouvernements à jouer un rôle beaucoup plus actif pour assurer la résilience ».

5. **Préparez-vous à devoir répondre à cette question: « qu'avez-vous fait pendant la crise sanitaire ? »**

L'utilisation, que de nombreuses entreprises bénéficiaires d'aides feront de l'argent public, sera scrutée. La question qui leur sera posée « Qu'avez-vous fait pendant la crise sanitaire ? », les gouvernements et les entreprises pourraient bien être soumis à cet examen. Les dirigeants doivent garder le sujet en tête.

6. **Prévoyez changements et repositionnements sur votre marché**

L'une des questions que se pose les chefs d'entreprise est de savoir si leur industrie va rebondir. Des changements durables sont à prévoir dans les attitudes des consommateurs.

7. **Exploitez, pour demain, les nouvelles pratiques nées durant la crise**

Les entreprises, qui ont appris à fonctionner à distance, instaurent ainsi des pratiques qui pourraient permettre ensuite de progresser dans l'emploi de personnes handicapées et de profils atypiques. Obligées de faire plus avec moins, beaucoup d'entreprises finissent par trouver des manières de mieux fonctionner. « L'optimisme est un vrai courage moral », a écrit l'explorateur britannique Ernest Shackleton.

Dirigeants, soyez optimistes et surtout courageux, deux qualités plus que jamais nécessaires pour prendre les décisions qui façonneront les prochains business models.

Appui aux entreprises

Vers l'adoption de nouveaux critères d'accès au fonds de soutien aux PME

Photo d'illustration

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds de soutien aux PME, la SFI a sollicité le Cabinet Ernst & Young pour une assistance à l'effet :

- → D'établir des critères d'éligibilité ;
- → De définir des mécanismes de financement ;
- → De prendre en compte les risques liés au financement ;
- → Et de proposer le modèle approprié de gouvernance du projet.

Le cabinet a produit un rapport qui a été remis à la CGECI par un des représentants du secteur privé qui siège au Comité de Gestion du Fonds. La Direction Exécutive (DE) a alors pu analyser ce rapport provisoire qu'elle soumettra à ses membres pour enrichissement.

Sur la définition des critères d'éligibilité, les observations portent notamment sur le niveau de baisse d'activité qui pourrait être pris en compte au moment de l'analyse des dossiers, mais pas nécessairement comme critère d'éligibilité.

Sur la constitution des dossiers, le nombre de pièces à fournir doit nécessairement être réduit, car il constitue un véritable frein.

En ce qui concerne l'engagement à préserver l'emploi, la CGECI estime que le personnel fait effectivement partie de l'outil de production. Toutefois, son maintien dépend du niveau d'activité de l'entreprise et pas du prêt dont l'entreprise pourrait bénéficier.

Pour les produits du Fonds, le cabinet prévoit une subvention aux salariés, un prêt direct à taux bonifié via des établissements financiers et des prêts garantis aux entreprises. La subvention, bien qu'utile, peut être lourde à gérer par le Comité de Gestion du Fonds.

Enfin, sur la Gouvernance, il est proposé la création de deux (2) sous-comités pour assister le Comité de Gestion dont un Sous-Comité d'Audit en charge du contrôle des processus mis en place et un Sous-Comité de Gestion des Risques. A ces sous-comités, s'ajoute une Structure Ad 'hoc qui sera assurée par une institution spécialisée dans le domaine de l'analyse de crédit aux PME, pour le suivi des dossiers. La Direction Exécutive de la CGECI pense en effet que le Fonds d'appui aux PME, doté de 150 milliards, risque de recevoir plus de 5000 dossiers. Sans structures ad'hoc, il sera impossible pour le secrétariat et le Comité de gestion de les analyser et de les approuver dans des délais raisonnables. Les établissements financiers ou les centres de gestion agréé peuvent-ils jouer le rôle de ces structures ad 'hoc ?

Il convient de noter que le Patronat Ivoirien a un statut d'observateur au sein dudit comité et se prépare à prendre part effectivement aux réunions. Nos contributions, nous l'espérons, enrichies par les membres et le Bureau Exécutif, permettront à la phase post transitoire du fonds, de satisfaire aux besoins des PME.

Dans le soucis d'améliorer la newsletter, votre avis nous intéresse

Veuillez repondre à quelques questions en cliquant ici

Appui aux entreprises

La CGECI aide le MPME à mettre en place un dispositif d'appui aux entreprises qui veulent bénéficier du FSPME

M. Joseph AMISSAH, Président du MPME

A l'instar de ses consœurs du monde entier, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) Ivoiriennes, ont été fortement impactées par de la crise sanitaire lié au COVID-19. A l'heure du dé-confinement, ces entreprises cherchent les voies et moyens de relancer leurs activités et de renouer avec la croissance.

Cependant, elles ne se bousculent pas aux portes de l'agence CI PME pour bénéficier du Fonds mis en place par le gouvernement à leur intention, le FSPME-COVID-19. Et pour cause, les critères d'éligibilité et les conditions requises jugées trop contraignantes par les concernés.

Aussi, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) est-elle montée au créneau, afin d'aider les PME à bénéficier massivement de ce fonds, par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement.

Déjà installé à la Maison de l'Entreprise, ce dispositif est opérationnel depuis le mardi 16 juin 2020 au Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises (MPME). Le MPME est une association membre du Patronat Ivoirien. Elle a été créée en 1980 et regroupe 300 PME membres actives.

Au cours de la cérémonie de démarrage, le Directeur Exécutif de la CGECI, M. Stéphane AKA-ANGHUI a exprimé son regret quant à l'absence de son institution au Comité de gestion de ce fonds. Il a ensuite présenté le dispositif aux participants en insistant sur l'importance de soumettre un dossier clair et complet.

Similaire à celui de la CGECI, le dispositif d'accompagnement des PME a été pensé dans cette optique et s'articule autour de 3 pôles :

- Un pôle accueil qui fournit des informations générales (critères d'éligibilité, constitution du dossier de prêt…) ;
- Un pôle guichet qui conseille les demandeurs dans le choix du guichet à solliciter et dans leurs démarches en analysant les dossiers déjà constitués ;
- Un pôle appui/conseil qui aide les demandeurs à élaborer des documents exigibles tels que le courrier de sollicitation, le plan de continuité des activités de l'entreprise, le compte d'exploitation prévisionnel, et le plan d'évolution des effectifs.

Le Président du MPME, Monsieur Joseph AMISSAH quant à lui a lancé un appel à tous les dirigeants de PME. Pour lui, ce n'est pas le moment de baisser les bras ! Les Dirigeants de PME devraient dépasser leurs appréhensions pour le FSPME, s'engager à bénéficier de ce prêt et ainsi assurer la survie et le développement de leurs entreprises.

Contactez le dispositif d'accompagnement des entreprises installé au MPME :

M. KRAH : 21 35 32 06 / 41 08 33 33 / mpmesecretatriat@gmail.com

Dans le soucis d'améliorer la newsletter, votre avis nous intéresse

Veuillez repondre à quelques questions en cliquant ici

Appui aux entreprises

La CGECI, plus que jamais prête à accompagner les PME qui veulent bénéficier des fonds COVID-19

M. Stéphane Aka-Anghui, Directeur de la CGECI

Comme nous l'indiquions dans le texte sur le dispositif d'accompagnement des PME installé au Mouvement des PME (MPME), la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a en effet installé en son sein un Guichet d'accompagnement des PME dans le cadre du Fonds d'appui destiné à soutenir leur fonctionnement pendant cette période de crise sanitaire.

Ce dispositif installé plus exactement au Centre d'Appui et de Développement des Entreprises (CADE) sis au 2ème étage de l'immeuble « La Maison de l'Entreprise », siège social du Patronat Ivoirien, est opérationnel depuis le 05 juin 2020. Spécialement dédié aux PME, il a pour rôle de :

- Informer les entreprises sur le mode opératoire de ce Fonds ;
- Conseiller pour la constitution des dossiers et l'enregistrement en ligne ;
- Mettre à la disposition des PME, des experts pour les aider à élaborer certains documents.

LE BILAN DU 29 MAI AU 19 JUIN 2020

Le CADE a reçu après une vingtaine de jours 28 entreprises et un groupement membre (OBAMCI) dont la répartition est la suivante :

- Nombre d'entreprises membres : 01
- Nombre de groupement membre : 01
- Nombre d'entreprises non membres : 27
- Secteur d'activité : Education et formation (05); Transport (03) ; Commerce et distribution (06) ; TIC (02) ; Hôtellerie et Restauration (03); Industrie (01) ; Services (08).
- Besoins : informations sur le FSPME-COVID-19 (83%) ; analyse de dossier déjà constitué (7%); Mise en contact avec un consultant (10%).

Le constat majeur qui a été fait à date est que les PME membres de la CGECI ne sollicitent pas le dispositif d'accompagnement installé au CADE. L'engouement attendu n'est pas encore au rendez-vous.

Par ailleurs, pour mieux orienter les entreprises, il est important que les visiteurs ou représentants des entreprises connaissent le Chiffre d'affaires, car les produits varient en fonction de la taille de l'entreprise.

La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Plaidoyer

Élaboration de l'annexe fiscale 2021 : c'est parti !

Photo d'archive utilisée pour illustration

C'est parti pour les travaux de préparation de l'annexe fiscale à la loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2021.

Par courrier en date du 02 juin 2020, le Ministère en charge du Budget a invité la CGECI à lui communiquer ses propositions de mesures fiscales.

Dans ce contexte de crise sanitaire mondiale, le courrier était accompagné d'une note de cadrage à travers laquelle l'Administration entend orienter le contenu de la prochaine annexe fiscale. Elle devrait s'inscrire dans les objectifs d'une politique fiscale contribuant à inverser la tendance baissière de la croissance économique et favoriser « une reprise robuste ». Ces objectifs sont les suivants :

- L'amélioration significative du taux de pression fiscale ;
- La mise en œuvre du Plan de rationalisation des exonérations adopté par le Gouvernement en mars 2019, qui se traduira en 2021 par la limitation du volume des dites exonérations ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale, avec la fiscalisation des niches fiscales, notamment celles du secteur informel et du commerce électronique ;
- Une reforme de fiscalité des PME, dans le sens de sa simplification.

La politique fiscale envisagée prévoit également la mise en conformité de la législation fiscale ivoirienne avec les normes communautaires et internationales notamment en matière de lutte contre les transferts illicites de bénéfices et d'érosion de la base imposable.

Enfin, elle vise entre autres, des mesures incitatives, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de relance notamment, avec des dispositions pour encourager la recherche et le développement, favoriser l'investissement et la création d'emploi, améliorer l'accès à la propriété foncière.

La conformité de la législation interne en matière de lutte contre les transferts illicites et l'érosion fiscale.

La CGECI entend sous la supervision de sa Commission Juridique et fiscale, œuvrer à la prise en compte de mesures de soutien au secteur fortement sinistré par la Covid-19, et cela à partir d'une évaluation dans son plan de relance des mesures fiscales de soutien adoptées du fait de la pandémie.

A ce jour seuls quatre (4) groupements (GIPAME, UGECI, UNETEL, UNIBAFCI) et deux (2) entreprises membres directs ont répondu à l'appel pour le recueil des propositions de la CGECI.

Dans le soucis d'améliorer la newsletter, votre avis nous intéresse

Veuillez repondre à quelques questions en cliquant ici

Dialogue public-privé

Retour sur les sujets abordés par le Comité technique paritaire COVID-19 du 12 juin 2020

Photo d'illustration

- **Créance des sociétés de sécurité privée sur le trésor public (CGECI) :**

Relevant la contrainte budgétaire relative à cette problématique, le Payeur Général du Trésor a indiqué que les démarches étaient en cours pour la prise en charge de cette dépense dans les lignes du Budget 2020 au titre des ressources affectées à la Direction Générale du Trésor Public.

- **Créance du secteur Privé sur les entreprises à participation publique (CGECI et CCI-CI) :**

Le Payeur Général du Trésor a suggéré, comme orientation au traitement de cette préoccupation, l'organisation d'opérations de compensation conduites par le cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances en liaison avec les Sociétés d'Etat, les Entreprises et les faîtières concernées. En diligence, il a été convenu que la CGECI adresse un courrier au Ministre de l'Economie et des Finances afin de susciter la création d'un cadre d'échanges pour l'examen des créances de leurs adhérents sur les entreprises à participation publique. La CCI-CI ainsi que la FIPME ont également été invitées à procéder à cette démarche en ce qui concerne les créances du FER et des cantines de l'Armée.

- **Renforcement de l'approvisionnement de la régie de remboursement des crédits de TVA pour garantir l'effectivité de la mesure de remboursement (CGECI) :**

La préoccupation est prise en charge par le Ministre de l'Economie et des Finances qui a initié des rencontres avec les structures concernées dont l'IGF et la DGTCP afin de faire le point et apporter les réponses idoines pour la célérité des remboursements. Le dernier point fait état d'un reste à payer de l'ordre de 31 milliards FCFA.

Pour rappel

Quelques sujets majeurs présentés par la CGECI

Quelques sujets majeurs ont été présentés par la CGECI lors de la réunion du Comité Paritaire Technique sur la COVID-19 qui s'est tenue le 12 juin 2020 dans les locaux du Ministère en charge des finances. Ces sujets ont porté principalement sur le renforcement de la trésorerie des entreprises.

Le premier concerne le remboursement des créances des sociétés de sécurité sur le trésor public et de celles de quelques entreprises membres de la CGECI sur des sociétés publiques ou à participation publique.

Pour étudier les mécanismes de remboursement de ces créances, la CGECI a demandé la mise en place d'un groupe de travail au sein du Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances. Ce groupe de travail examinera au fur et à mesure, les sujets relatifs aux créances ci-dessus pour lesquels il sera saisi.

Concernant la situation des remboursements des crédits de TVA, le Ministre de l'Economie et des Finances a initié, suite à l'audience qu'il a accordé le 11 juin 2020 au Président de la CGECI, des rencontres avec l'Inspection générale des finances et la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique afin d'établir la situation réelle des restes à payer et pour apporter les réponses idoines à la question de la célérité des remboursements.

Enfin, la CGECI a réaffirmé sa volonté de voir supprimer du projet d'ordonnance instituant des dérogations à la loi N° 2015 532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail, l'article 6 portant interdiction des licenciements pour motif économique.

Dialogue social

Recherche de fonds pour verser des allocations aux chômeurs

Photo d'illustration

La question de l'indemnisation des travailleurs mis en chômage technique ou licenciés du fait de la covid-19 se pose, de plus en plus, avec beaucoup d'acuité.

Comme nous vous l'annoncions dans le 9ème numéro de la Veille du Patronat, l'Etat a, pour soulager les premiers travailleurs concernés, dégagé une enveloppe d'environ 4,5 milliards FCFA pour les indemniser. Et ce, sur la période couvrant les mois d'avril et mai 2020.

En l'absence de visibilité sur la fin de la crise sanitaire, la problématique de la mise en place d'un fonds spécial destiné à allouer une allocation à tous les travailleurs impactés par la crise refait surface.

Pour rappel, une allocation chômage avait été instituée en Côte d'Ivoire en 1981 par feu le Président Félix Houphouët BOIGNY, en vue d'assurer un revenu de substitution aux travailleurs ayant perdu leurs emplois.

Cette allocation était financée par un prélèvement effectué sur les salaires bruts des travailleurs au titre d'un impôt dénommé « Contribution Nationale de Solidarité ».

Ce fonds logé pendant plus de deux décennies à l'Ex-Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), actuel Agence Emploi Jeune (AEJ), est resté méconnu de la quasi-totalité des travailleurs et de la population ivoirienne.

La Contribution Nationale de Solidarité, qui servait à le financer à quant à lui, pris fin en 2004. Le fonds n'a donc pas atteint les objectifs qui lui étaient assignés.

Les partenaires sociaux souhaitent aujourd'hui la réactivation d'un tel fonds ou la mise en place d'un fonds équivalent dont les sources de financement devront être recherchées.

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

27 Groupements et Associations
+ de 3500 Entreprises
+ de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires
+ de 300 000 emplois
+ de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE
FINANCE & SERVICES
INDUSTRIE & ENERGIE
CONSEIL & FORMATION
BTP
TÉLÉCOMS & TICs

Emploi

OIT : Recommandations pour faire face à la crise

Photo d'illustration

En 2019, l'Organisation internationale du travail (OIT) a célébré sa centième année d'existence avec l'adoption, par la Conférence internationale du Travail, de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. La déclaration produite à cette occasion fait référence à la transformation profonde que connaît le monde du travail sous l'effet de l'innovation technologique, de l'évolution démographique, des changements climatiques et de la mondialisation. Neuf mois après l'adoption de cette Déclaration, le monde fait face à la flambée de la COVID-19.

Suivant les estimations de l'OIT de mai 2020, les fermetures de lieux de travail qui se sont multipliées ont entraîné une réduction du nombre d'heures travaillées de 10,7% dans le monde au deuxième trimestre de 2020 par rapport au dernier trimestre de 2019, soit 305 millions d'emplois perdus (sur la base d'une semaine de travail de 48 heures).

Dans l'économie informelle, plus de six personnes sur dix gagnent leur vie au jour le jour. Sur environ deux milliards de travailleurs, 1,6 milliard d'entre eux risquent de perdre à tout moment leurs moyens de subsistance, le revenu moyen dans l'économie informelle s'étant contracté de 60% au cours du premier mois de la pandémie.

En ce qui concerne le genre, les femmes sont sur-représentées dans les secteurs les plus touchés, comme les services et la santé, au sein desquelles elles représentent 70% de la main d'œuvre. Leur situation s'est détériorée en raison de la fermeture des établissements scolaires.

Les jeunes, dont beaucoup rencontraient déjà des difficultés sur les marchés du travail avant la COVID-19, ont vu leurs perspectives s'assombrir brusquement. La formation et l'enseignement ont été massivement perturbés et, en conséquence, 50% des apprenants ont indiqué qu'ils termineraient leurs cursus en retard, tandis que 10% pensent ne pas pouvoir les terminer. Pour ce qui est des jeunes qui avaient un emploi avant la pandémie, un sur six n'en a plus, tandis que les autres ont vu leur temps de travail diminuer de 23%. Quant à ceux qui s'apprêtent à quitter le système éducatif, les perspectives sur les marchés du travail sont peu engageantes et s'amenuisent sous l'effet du virus. Le risque de voir apparaître une « génération confinement » est donc réel.

Pour faire face à cette crise, il faut construire une réponse intégrée qui repose selon l'OIT sur quatre axes de mesures ;

Axe1 : Stimuler l'économie et l'emploi à travers :

- → Une politique budgétaire active ;
- → Une politique monétaire conciliante ;
- → L'octroi de prêts et d'un soutien financier à des secteurs spécifiques, y compris celui de la santé.

Axe 2 : Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus en:

- → Garantissant l'accès de tous à la protection sociale ;
- → Appliquant des mesures pour préserver l'emploi ;
- → Accordant des aides, notamment financières ou fiscales, aux entreprises

Axe 3 : Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail en:

- → Renforçant les mesures de sécurité et de santé au travail ;
- → Adaptant les modalités de travail (par exemple, télétravail) ;
- → Prévenant la discrimination et l'exclusion ;
- → Garantissant l'accès de tous aux soins de santé ;
- → Généralisant l'accès aux congés payés

Axe 4 : S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions par le :

- → Renforcement des capacités et la résilience des organisations d'employeurs et de travailleurs ;
- → Renforcement des capacités des gouvernements .

STOP COVID-19
La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**
Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

Actualité de la semaine

16 Grandes Entreprises reçoivent des chèques pour un montant total de 5 milliards FCFA

Photo d'illustration

Seize (16) Grandes Entreprises viennent de recevoir des chèques d'un montant de 5 milliards FCFA dans le cadre de la phase transitoire du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE); c'était lors d'une cérémonie co-organisée à cet effet par la CGECI à la Maison de l'Entreprise, le 17 juin 2020.

Cette cérémonie tenue en présence du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama Coulibaly, du Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Souleymane Diarrassouba, du Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. Moussa Sanogo, marque la fin de la phase transitoire du FSGE doté d'une enveloppe de 10 milliards FCFA.

Le Directeur Exécutif de la CGECI, M. Stéphane Aka-Anghui, au nom de l'Organisation patronale, s'est réjoui de la mise en œuvre du FSGE qui est une requête de la CGECI, tout en relevant qu'il y a des centaines d'entreprise qui sont encore en attente de bénéficier de l'appui de ce Fonds. Il a remercié à l'occasion le Gouvernement ivoirien d'avoir surpassé les attentes en instaurant quatre fonds.

Le porte-parole des récipiendaires, M. René Yietiedi, PDG du Groupe Librairie de France, a exhorté, pour sa part, les bénéficiaires à être des combattants économiques et à trouver des rouages qui leur permettent, indépendamment de l'appui dont ils bénéficient, de maintenir à flots leurs entreprises afin de contribuer au rayonnement économique de la Côte d'Ivoire.

Selon le Ministre Souleymane Diarrassouba, à date, ce sont :

- 156 grandes entreprises qui se sont inscrites sur la plateforme dédiée au fonds ;
- 71 entreprises qui ont soumis des dossiers de demande, dont 60 dossiers complets, pour un besoin de financement total d'environ 105 milliards de FCFA;
- 19 dossiers de demande ont été validés par le Comité de Gestion pour un montant total de 6.132.719 330 FCFA (61,32% du budget de 10 milliards FCFA consacré à la phase transitoire d'opérationnalisation du fonds) et 5 060 emplois préservés.

Notons que le FSGE-COVID 19 couvre tous les secteurs d'activités. Les dossiers de demande approuvés concernent les secteurs des BTP (31%), de l'industrie (19%), de l'agro-industrie (16%), du commerce (10%), de l'hôtellerie (8%), de l'import-export (8%) et dans une moindre mesure l'imprimerie (2%), l'événementiel (2%) et le transport (2%).

Pour rappel →

Bilan de la phase transitoire du Fonds de Soutien aux entreprises

A l'occasion de la cérémonie de remise de chèques à 16 grandes entreprises, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a eu à donner quelques éléments sur la performance du Fonds. Pour vous, la Direction Exécutive de la CGECI revient sur un bilan plus détaillé du fonctionnement de ce Fonds depuis sa création

Une plateforme informatique a été élaborée et hébergée sur le serveur du Gouvernement : www.fsge.gouv.ci.

Cette plateforme permet aux entreprises de s'enregistrer en ligne en vue de formuler la demande de prêt à travers notamment le renseignement d'un formulaire et le téléchargement des pièces à fournir.

Demandes : Au 15/06/2020, la plateforme avait enregistré un total de **156** demandes pour un besoin de financement de **144,6 milliards FCFA**. La répartition sectorielle des demandes fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises du commerce (17%), suivi des BTP (16,34%), de l'industrie (5,88%) et des transports (0,65%).

Pour rappel ■

Dossiers reçus par le Secrétariat Exécutif : la procédure exige qu'après l'enregistrement en ligne, les entreprises déposent les dossiers physiques au Secrétariat Exécutif situé dans les locaux de l'ADCI, sise aux deux plateaux quartier St Jacques. **Soixante-onze (71)** dossiers, (46% des demandes en ligne) sont physiquement parvenus au Secrétariat.

Répartition sectorielle des demandes reçues par le Secrétariat Exécutif : les demandes sont faites principalement par les entreprises des BTP (18,57%), suivi du commerce (17,14%), des transports (14,29%) et de l'industrie (10,00%).

Instructions et analyses des dossiers : 25 dossiers n'étaient pas éligibles. 18 dossiers sont en cours d'instruction ou en attente d'informations complémentaires. Le Comité de Gestion a tenu 14 réunions dont 6 sessions de délibération sur les demandes d'appui. Ainsi, 28 dossiers ont pu être présentés au Comité de Gestion.

Approbations : au 15 juin 2020, sur les 28 dossiers présentés au Comité de Gestion, 19 ont été approuvés pour un montant total de **6 132 719 330 F CFA**. La répartition géographique de ces 19 dossiers fait ressortir que 18 sont localisées à Abidjan (95%) contre 01 seule entreprise à l'intérieur du pays.

Sachant que la phase transitoire a été prolongée d'une semaine, le Comité de Gestion en a profité pour tenir une 15ème réunion le vendredi 19 juin 2020. Ainsi, au bilan ci-dessus établi le 15 juin 2020, on peut rajouter 8 autres dossiers examinés, ce qui porte à 36 le nombre de dossiers présentés et à plus de 80% le taux de décaissement de la phase transitoire. En comparaison, le taux pour le Fonds des PME se situe aux environs de 8%, soit 10 fois moins performant.

Actualité de la semaine

Fonds d'appui au secteur informel : 306 millions FCFA remis à 1022 acteurs de la Culture

Photo d'illustration

Sur 1022 acteurs du domaine du cinéma, de la musique, de l'audiovisuel, de la littérature, de l'art visuel, de la chorégraphie, etc., 700 sont concernés par la phase transitoire de la mise en œuvre du Fonds de Soutien aux acteurs du secteur informel (FASI). Une vingtaine d'entre eux ont reçu, le 16 juin 2020, à la salle de réunion de l'Immeuble CNPS au Plateau, leur subvention d'un montant global de plus de 306 600 000 FCFA. Ce sont plus exactement 25 acteurs économiques qui ont reçu symboliquement et individuellement leur chèque d'un montant de 300 000 FCFA des mains des ministres Mamadou Touré et Raymonde Goudou Coffie, respectivement ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes et ministre de la Culture et de la Francophonie.

Comme susmentionné, cette cérémonie de remise de chèque à 25 acteurs s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la phase transitoire du Fonds d'appui au secteur informel dont le budget s'élève à 10 milliards FCFA.

Cette phase transitoire débutée le 14 mai 2020 permettra à terme à 6900 bénéficiaires d'être accompagnés financièrement par le Gouvernement ivoirien pour un montant total de plus d'un (01) milliard FCFA.

« Ces fonds sont gratuits et le processus pour en profiter se fait dans la transparence », a précisé le ministre Mamadou Touré qui est intervenu au cours de la cérémonie de remise de chèque.

Pour sa part, la ministre de tutelle, Mme Raymonde Goudou Coffie a relevé au cours de son intervention que : « le préjudice causé par la covid-19, dans le monde de la culture est très énorme. Ce sont 650.000 artistes frappés, et une perte de plus de 25 milliards FCFA. Ces chèques remis aujourd'hui aux acteurs, aux choristes, aux écrivains, aux photographes, aux chanteurs, à tous les acteurs dans leur diversité, en cessation d'activités, leur apporteront un boom au cœur ».

Brèves & Circulaires

Lundi 15 juin

- Réunion du comité de gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises FSGE-COVID19 : 3 dossiers approuvés
- Remise de chèque pour la relance des filières agricoles, avicoles, pêches et élevages

Mardi 16 juin

- Cérémonie de démarrage du dispositif d'accompagnement des PME au FSPME-COVID-19, installé au siège du MPME
- Remise de chèque aux acteurs du secteur informel dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds d'Appui au Secteur informel (FASI)

Mercredi 17 juin

- Cérémonie de remise de chèque aux entreprises bénéficiaires du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19), sous la présidence et la présence effective du Ministre du Commerce et de l'Industrie M. Souleymane Diarrassouba

Vendredi 19 juin

- 15ème Réunion du Comité de Gestion du Fonds des Grandes Entreprises
- Cérémonie de restitution de l'étude relative a l'impact de la COVID-19 sur les activités des TPE et PME Ivoiriennes , organisées par l'Agence CI PME

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 93 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises... dont deux (2) cette semaine.

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

NOTE CIRCULAIRE N°414/06-20 — Abidjan, le 17 juin 2020

LE PRESIDENT

EXONERATIONS DE PENALITES DE STATIONNEMENT PROLONGE AU TERMINAL A CONTENEURS

PROROGATION DE TROIS (03) MOIS DES MESURES POUR GESTION DES SURESTARIES EN PÉRIODE DE COVID-19

A L'ATTENTION :

> Des Groupements Professionnels & Associations
> Des Entreprises membres
> Usagers du Port Autonome d'Abidjan

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement ivoirien a pris un train de mesures dans le cadre de la riposte économique contre la pandémie à coronavirus (COVID-19) qui sévit depuis la fin de l'année 2019.

En application des dispositions arrêtées par le Gouvernement pour faire face à la pandémie à coronavirus (COVID-19), les mesures édictées dans la Note circulaire N° 04 7/PDT/HYS/GM du 15 Mai 2020 portant gestion des surestaries en période de COVID-19 sont prorogées de trois (03) mois.

Ces mesures d'exonération décidées par le Communauté Pcdortuaire d'Abidjan, ont pour but de soulager les chargeurs et d'éviter une congestion des aires ou entrepôts portuaires.

Vous trouverez en pièce jointe le détail relatif à cette note.

Vous souhaitant bonne réception, recevez **Mesdames, Messieurs,** nos salutations distinguées

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

NOTE CIRCULAIRE N°413/06-20 — Abidjan, le 15 juin 2020

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Le Directeur général

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

Abidjan, le 11 JUIN 2020

N° 01785/MPMBPE/DGI/DPESF/SD-GUDEF/DLCD/SDL/bke/06-2020

NOTE DE SERVICE
----000----

Destinataires *: Tous services*

Objet *: Précisions relatives aux conditions de recevabilité des états financiers de l'exercice 2019*

Le Code général des Impôts en ses articles 36, 49 bis, 82 et 101 bis, fait obligation aux contribuables de transmettre à l'Administration fiscale, les versions papier et électronique de leurs états financiers établis selon le système comptable normal ou le système minimal de trésorerie.

En application de ces dispositions, il est porté à la connaissance des destinataires de la présente note, que la date limite pour le dépôt des versions papier et électronique des états financiers de l'exercice 2019, est fixée au **mercredi 30 septembre 2020**.

Je précise que la transmission de la version électronique de ces états doit se faire sur le module "Téléliasse" via le portail "e-impots" sur le site internet www.e-impots.gouv.ci.

J'ajoute que la version papier de ces états financiers doit respecter les conditions de recevabilité ci-après :

- être présentée en cinq (05) exemplaires identiques ;
- avoir été préalablement soumise à la formalité de certification ou de visa selon le cas ;
- être accompagnée de l'attestation de visa ou de certification délivrée par un expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Côte d'Ivoire, comportant un sticker homologué ;
- être accompagnée du récépissé du dépôt en ligne des états financiers de l'exercice 2018 et de celui du dépôt en ligne des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ces récépissés qui peuvent être édités sur la plateforme "e-impots", comportent un QR-Code dont l'authentification peut se faire à partir d'un téléphone portable disposant de cette application.

Par ailleurs, les services sont appelés à vérifier le dépôt en ligne des états financiers des exercices 2018 et 2019 sur la plateforme SIGICI.

A cet effet, les demandes d'habilitation doivent être adressées au Centre des Téléservices fiscaux (CTF) aux numéros **21 59 89 72/ 07 63 76 37/ 07 34 73 47/ 42 25 25 25**.

Toutes difficultés d'application de la présente note me seront signalées sans délai.

- Les deux (2) dernières notes diffusées aux adhérents.

Bonnes pratiques

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement et des autres personnes qui peuvent être affectées par ces activités, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

L'EvRP constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en Santé et Sécurité au Travail

Elle constitue une démarche structurée qui relève de la responsabilité de l'employeur et ses résultats sont formalisés dans un "document unique". Ce document est mis à la disposition des salariés, des membres du CHSCT, des délégués du personnel, du médecin du travail, de l'inspecteur du travail et la CNPS.

L'EvRP est l'un des principaux leviers de progrès dans l'entreprise car sa mise en place améliore la performance de l'entreprise sur le plan humain et économique.

L'EvRP englobe des actions de préparation, d'identification, de classement des risques et aussi de mise en place d'actions de prévention.

1. **Préparation de l'évaluation :**

→ Préparer l'EvRP consiste à définir les ressources qui lui sont alloués (ressources humaines, matérielles, financières …).

2. **Identifier les risques**

Il s'agit de repérer les dangers et d'analyser les risques.

→ Repérer les dangers, c'est mettre en évidence les propriétés intrinsèques d'un équipement, d'un agent chimique ou biologique générés par les activités ou utilisés dans les procédés de fabrication, d'une organisation du travail (travail de nuit, horaires décalés…) et susceptibles de causer un dommage à l'intégrité physique et/ou mentale des salariés.

→ Analyser les risques, c'est se prononcer sur les conditions d'exposition des salariés à ces dangers et aux différents facteurs de pénibilité dans l'entreprise.

3. **Classer les risques**

Les principaux objectifs de cette étape sont :

→ De débattre de priorités d'actions,

→ D'aider à planifier les actions.

4. **Proposer des actions de prévention**

Appuyées sur l'identification et le classement des risques, et après avis des instances représentatives des salariés, les actions décidées seront de la responsabilité du chef d'entreprise et contribueront à alimenter le plan annuel de prévention.

COVID-19

Temps de survie du virus sur les surfaces
(poignée, argent, siège, habit...)

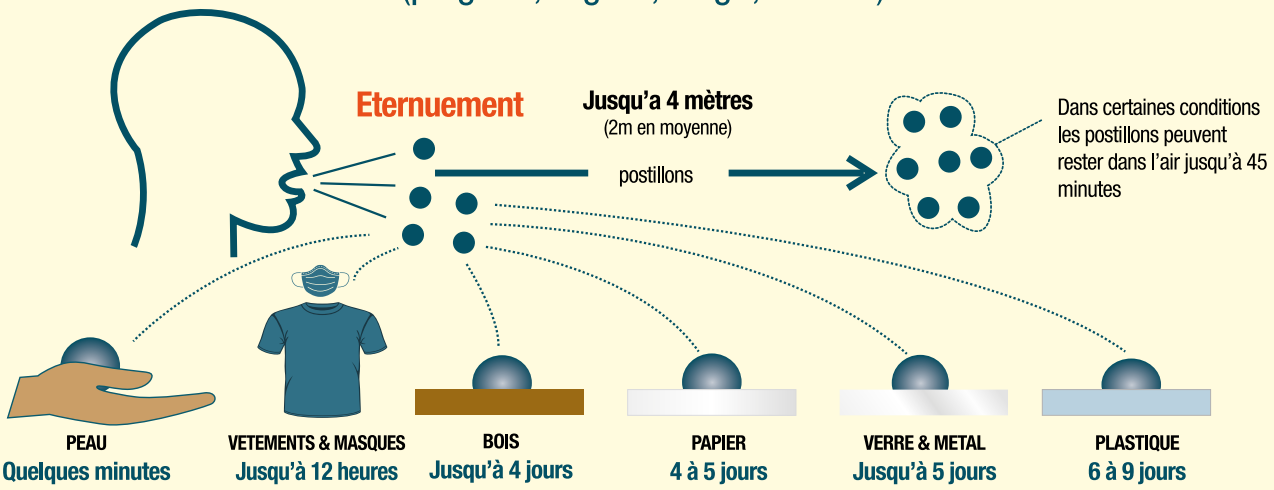

Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées

Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un dixième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.

Le Fonds de Développement de la Formation professionnelle (FDFP) a décidé de prendre une part active dans la lutte contre la Covid 19. A cet effet, le FDFP a apporté une contribution de 130 millions FCFA au Gouvernement.

Dans l'élan de la lutte contre la COVID19, l'entreprise AZITO O&M a procédé ce jeudi à une remise de kits scolaires aux élèves du Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE) du village d'Azito

Le PDG de Polyclinique FARAH apporte son soutien à 300 agents

Le DG du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, a fait don de dispositifs de lavage de mains et autres apports aux étudiants de la promotion Master 1 de Gestion de l'UFR des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Felix Houphouët Boigny

La compagnie minière du Littoral (CML) a fait don de matériels hygiéniques aux localités impactées par la mine de manganèse dans la sous-préfecture de Lauzoua (département de Guitry)

L'entreprise minière Perseus Mining, représentée par son DG M. Diarra Yacouba, a fait don, de 118 millions de FCFA pour soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour combattre la Covid-19.

Entreprises citoyennes

L'entreprise CADERAC SA, spécialisée dans l'exploitation et le développement de carrières de concassage de produits pour la construction de bâtiments et de routes a fait don de 20 millions francs CFA

Le Groupe Olam international et la Fondation Temasek font un important don à la Côte d'Ivoire

Solibra en compagnie de la Plateforme des propriétaires des Maquis, Bars et Restaurants de Côte d'Ivoire a offert des kits de survie pour lutter contre la Covid-19 aux commerçants des marchés d'Adjoufou et Jean Folly dans la commune de Port-Bouët.

LeaderPrice Côte d'Ivoire fait un don de 5 millions de FCFA au Ministère de la Santé ivoirien et de l'Hygiène publique

Vinci et CI-Energies soutiennent 8 villages pour lutter contre la Covid-19

Pour soutenir le gouvernement ivoirien dans la lutte contre la Covid-19, la Société ivoiro-suisse abidjanaise de granit (SISAG) et la Compagnie minière du littoral, ont conjointement offert respectivement de lots de produits sanitaires et d'hygiène, de fournitures de bureau et de consommables informatiques d'une valeur de 17,5 millions de FCFA et 20 millions de FCFA au ministère des Mines et de la Géologie.

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

27 Groupements et Associations

+ de 3500 Entreprises

+ de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires

+ de 300 000 emplois

+ de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE

FINANCE & SERVICES

INDUSTRIE & ENERGIE

CONSEIL & FORMATION

BTP

TÉLÉCOMS & TICs

21 JUIN 2020

La Direction Exécutive souhaite une bonne fête des pères à l'ensemble des hommes de la CGECI et de ses membres.

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"